

La décentralisation, notamment au niveau régional, ne prendra sans doute sa dimension optimum qu'avec une révision complète des moyens donnés aux élus régionaux, que ce soit par le type de désignation de ses élus, ou encore dans leur façon de travailler.

1) Election des Conseillers Régionaux :

Il importe en effet que le gouvernement actuel aille jusqu'au bout de ses propositions en matière de décentralisation régionale en établissant le plus tôt possible l'élection des Conseillers régionaux au suffrage universel.

Cette élection promise et reculée à plusieurs reprises, permettrait de donner à l'Assemblée Régionale l'assurance et la légitimité que lui conférerait le suffrage universel.

Cette décision aurait aussi pour effet de faire prendre davantage conscience aux Picards de l'existence et du rôle de l'Assemblée Régionale. Il me paraît important en effet que l'élu régional soit l'émanation d'une entité régionale et non le résultat d'un choix entre les différentes composantes des forces politiques départementales.

2) Donner des moyens aux élus régionaux

Actuellement, pour être Conseiller régional, il est nécessaire d'être déjà élu, soit au niveau national (député, sénateur), soit au niveau

départemental (conseiller général), soit a univeau local (représentant des grandes villes) si bien que cette situation entraîne inévitablement un cumul de mandats qui ne paraît pas toujours souhaitable.

Pourtant, le fait d'être uniquement Conseiller régional par élection au suffrage universel implique que l'élu régional ait les moyens d'exercer pleinement son mandat d'où la grande nécessité de mettre rapidement en place le statut de l'élu local.

Il est bien évident qu'un individu qui, du jour au lendemain passe de simple citoyen à la situation d'élu régional n'a pas pu en une nuit, devenir « un superman » capable de connaître tout et de décider de tout. Il lui faut donc du temps mais aussi des moyens en personnel et en matériel pour assumer pleinement ses fonctions.

Je constate personnellement aujourd'hui que le fait d'être Maire d'une petite commune, Conseiller Général d'un canton et Conseiller Régional pose de gros problèmes de synchronisation pour continuer à faire son métier de Directeur de collège dans la mesure où les fonctions électives précitées prennent de plus en plus de temps si on veut les accomplir avec conscience et dévouement.

Il faudrait donc que le Gouvernement mette très vite au point ce fameux statut de l'élu local qui permette à tout citoyen de se consacrer pleinement à ses mandats électifs tout en lui assurant un revenu, au moins équivalent à celui dont il bénéficiait précédemment.

Enfin, l'élu régional, compte tenu de la grande diversité des questions abordées au niveau régional doit pouvoir bénéficier de facilités de secrétariat et de moyens matériels suffisants pour que ses travaux de documentation ou d'intervention soient facilités au maximum. Bien entendu, il faut rester prudent dans ce domaine de façon à ce que les finances de l'Assemblée Régionale n'en soient pas trop lourdement grevées mais il n'est plus possible, à l'heure actuelle, à un Conseiller régional dynamique et efficace, de tout faire sans moyens dans un temps trop restreint.

En conclusion, si nous voulons que la Région prenne toute sa dimension ; si nous voulons faire preuve d'efficacité et de réalisme il faudra donner aux élus qui la gèrent les moyens techniques de l'administrer correctement.

C'est à ce prix et à ce prix seulement que la conscience régionale prendra son sens plein, et que les Conseillers régionaux seront considérés comme des élus responsables à part entière.